

POSTULAT

Auteur AdG/LA, par Werner Jordan, Reinhold Schnyder, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Gilbert Truffer
Objet Itinéraires cyclables dans le Concept cantonal de mobilité 2040
Date 14.03.2019
Numéro 5.0411

La route numéro 1 Saint-Gingolph – Oberwald fait partie du Concept cantonal de mobilité 2014 et est également une composante essentielle du réseau national des véloroutes «La Suisse à vélo». «La Suisse à vélo» a été fondé en 1995 dans le but de mettre en place un réseau de routes cyclables à l'échelle nationale à compter de 1998.

Le canton du Valais est l'un des promoteurs du réseau «La Suisse à vélo» et est ainsi responsable de la construction d'itinéraires cyclables. Dans le Haut-Valais, deux tronçons de la route nationale numéro 1 - la Route du Rhône - manquent encore à l'appel 20 ans plus tard.

Dans le contexte du changement climatique, les touristes qui se déplacent à vélo représentent une opportunité qu'il s'agit de saisir le plus rapidement possible. Sport de masse et, qui plus est, en plein boom, le vélo génère un faible trafic routier, produit peu de CO2 et apporte une forte valeur ajoutée touristique.

Le site internet de SuisseMobile, qui présente «La Suisse à vélo», donne les indications suivantes pour la Route du Rhône dans le Haut-Valais : un passage à pousser sur 1.5 kilomètre de long sur un chemin escarpé et comportant un certain danger; attention également à la route principale Mörel – Bitsch, qui est très fréquentée. Cette portion de la route cantonale ne dispose pas de lignes cyclables, et il n'y a pas d'itinéraire alternatif permettant aux cyclistes de contourner ce tronçon dangereux.

Voilà une raison pour les familles avec enfants, mais aussi pour d'autres cyclistes, d'éviter le Valais comme destination pour faire des vacances à vélo.

Or il est clairement démontré que les cyclotouristes génèrent une plus grande plus-value que les touristes journaliers motorisés qui traversent le Valais en voiture ou à moto. Les cyclotouristes passent plusieurs nuits en Valais lorsqu'ils empruntent la route numéro 1 et permettent ainsi de réduire quelque peu le déséquilibre entre le tourisme d'hiver et le tourisme d'été. C'est pour cette raison que la route numéro 1 doit être terminée dans les meilleurs délais.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié:

- de finaliser rapidement la route numéro 1 à travers le Valais;
- de procéder à une étude de faisabilité pour les deux tronçons manquants;
- de soumettre au Grand Conseil une estimation des coûts pour les deux tronçons manquants;
- de veiller à ce que le canton du Valais, en tant que promoteur du réseau «La Suisse à vélo», prenne toutes les mesures nécessaires pour favoriser le développement du vélotourisme.